

Elle est dirigée par le chef du cabinet.

La 2^e section, ou secrétariat, comprend trois bureaux dirigés par le chef du secrétariat. (*Monit. du 30 décembre 1878*.)

367. — 28 DÉCEMBRE 1878. — Arrêté du ministre des travaux publics (M. Sainctelette) qui approuve les conditions réglementaires (reproduites dans le *Moniteur belge* du 30 décembre 1878) du tarif pour le transport des voyageurs et bagages, de la Belgique, d'une part, vers les stations des chemins de fer Prince-Henri, d'autre part, et réciproquement. (*Monit. du 30 décembre 1878*.)

368. — 28 DÉCEMBRE 1878. — LOI contenant le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1879 (1). (*Monit. du 31 décembre 1878*.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de trois millions quatre cent dix mille francs (fr. 3,410,000).

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. RENARD.)

369. — 29 DÉCEMBRE 1878. — Arrêté royal portant :

« Notre ministre de l'instruction publique est

chargé du portefeuille du département de la guerre pendant la durée de l'absence du chef de ce département. » (*Monit. du 31 déc. 1878*.)

370. — 29 DÉCEMBRE 1878. — Arrêtés royaux par lesquels sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold :

MM. Le capitaine en premier Docteur (G.-H.-C.), de l'état-major du génie ;

Le premier sergent Van Camp, de la compagnie des télégraphistes de compagnie.
Motifs : « Récompense pour le zèle infatigable et le dévouement qu'il a montrés dans les travaux de sauvetage entrepris pour rechercher un ouvrier enseveli sous les éboulements d'un puits en construction. » (*Moniteur du 31 décembre 1878*.)

371. — 30 DÉCEMBRE 1878. — LOI contenant le budget des dotations pour l'exercice 1879 (2). (*Monit. du 31 décembre 1878*.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de quatre millions six cent nonante-neuf mille quatre cent septante-cinq francs (fr. 4,699,475), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1877-1878.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 290-291.

Session de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 11 décembre 1878, p. 10.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1878, p. 230-231.

SÉNAT.

Session de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 décembre 1878, p. 25.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 décembre 1878, p. 26.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1877-1878.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 279.

Session de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 4 décembre 1878, p. 6. — Rapport sur le budget de la chambre des représentants. Séance du 17 décembre, p. 20-21.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1878, p. 231-232.

SÉNAT.

Session de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 décembre 1878, p. 4.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 27 décembre 1878, p. 30.